

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 99

Contrat de services
Contrat de maintenance Post Office – Acte Office

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'une prestation de services en matière de maintenance, liées au(x) progiciel(s) Post Office et/ou Acte office et les Connecteurs applicatifs associés et des systèmes de gestion de base de Données Oracle/SQL Server Microsoft, pour lesquels la Commune de Neuilly-Plaisance a acquis des licences d'utilisation,

Considérant la sollicitation d'un devis auprès de l'entreprise BERGER-LEVRAULT,

Considérant que BERGER-LEVRAULT a remis une offre,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société BERGER-LEVRAULT, sise 892, rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 03 / 04 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240329-DM-CAM-202499-AR
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1: De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant un contrat de services de maintenance Post Office – Acte Office avec la société BERGER-LEVRAULT, sise 892, rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100), pour un montant annuel de 4 222,50 € HT (5 067,00€ TTC) soit un montant sur 36 mois de 12 667,50 € HT (15 201,00 TTC).

Article 2: Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3: Précise que le contrat prend effet le 01/01/2024 pour une durée de 36 mois expirant le 31/12/2026.

Article 4: Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5: Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6: Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Neuilly-Plaisance, le

29 MAR. 2024

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 03 / 04 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240329-DM-CAM-202499-AR
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024